

MH EPARGNE MONETAIRE L

Reporting au 19/09/2025

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Investi en monétaire, le fonds suit (via son fonds maître) une gestion active de sélection de titres prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance. Le fonds vise à obtenir un rendement proche de l'euroSTR (indice Euro Short-Term Rate).

Actif net du portefeuille : 1 211,14 M€
Valeur liquidative de la part : 10,044 €



CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 24/06/2025

Durée de placement : > 1 mois

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code AMF : 990000204799

Devise : Euro

Indice de référence :
100% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,35%

Coûts de transaction : 0,05%

Affectation des résultats : Capitalisation

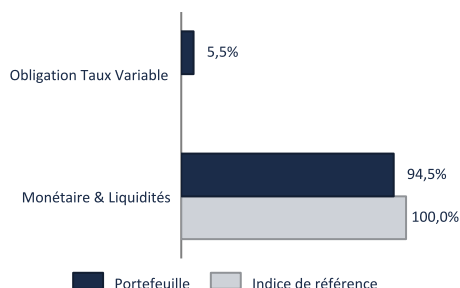
Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de contrepartie

PERFORMANCES PASSES

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
La date de première VL du fonds est le 24 juin 2025.
La devise de référence est l'euro (EUR).

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



INDICATEURS*

WAL**	WAM***	Sensibilité
222 j	23 j	0,06

**WAL : (Weighted Average Life), durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de maturité des titres.

***WAM : (Weighted Average Maturity), maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance des titres.

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

PRINCIPALES LIGNES*

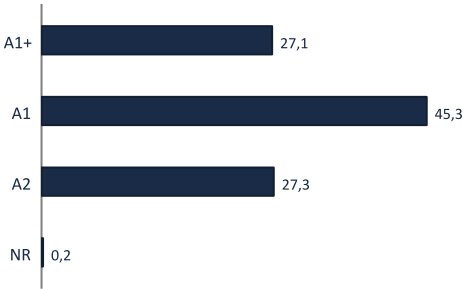
Valeurs	Poids	Pays	Produit / Maturité
DAT 30/06/25 KREA € V ESTR OIS +0.1	3,74%	France	DAT 30/06/2025
REGARD MONETAIRE H	3,50%	France	OPCVM COURT TERME
DAT 23/12/25 ZAXAP € V ESTR OIS +0.0	2,89%	France	DAT 23/12/2025
AMUNDI € LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	2,61%	France	OPCVM COURT TERME
ALLIANZ SECURICA-SRI	1,63%	France	OPCVM COURT TERME
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	1,60%	France	OPCVM COURT TERME
NCP 25/08/27 LBP EUR V ESTR OIS +0.3i	1,07%	France	ECP 25/08/2027
NCP 06/02/26 BNPP EUR V ESTR OIS +0.	0,91%	France	ECP 06/02/2026
NCP 26/05/26 RABBKNA EUR V ESTR OI'	0,90%	Pays-Bas	ECP 26/05/2026
NCP 15/12/25 CMMABN EUR V ESTR OI'	0,90%	France	ECP 15/12/2025



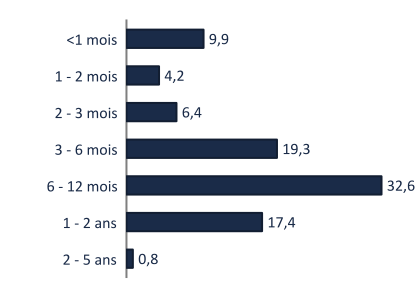
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

ANALYSE DU FONDS MAITRE - MONETAIRE

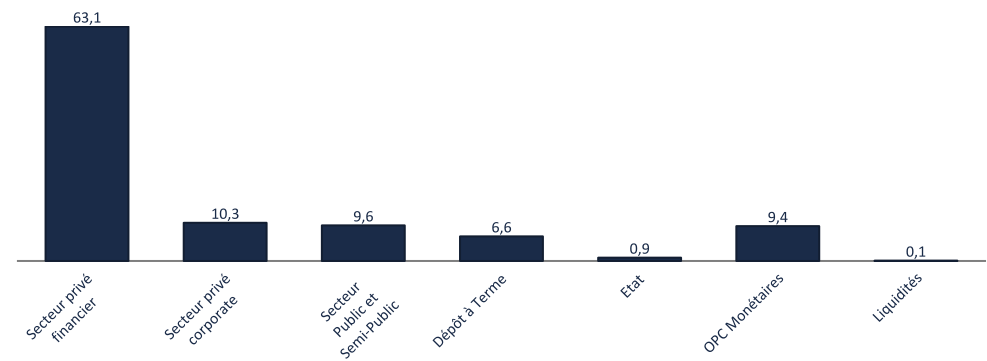
Répartition par notation court terme hors OPC
(en % de la poche)*



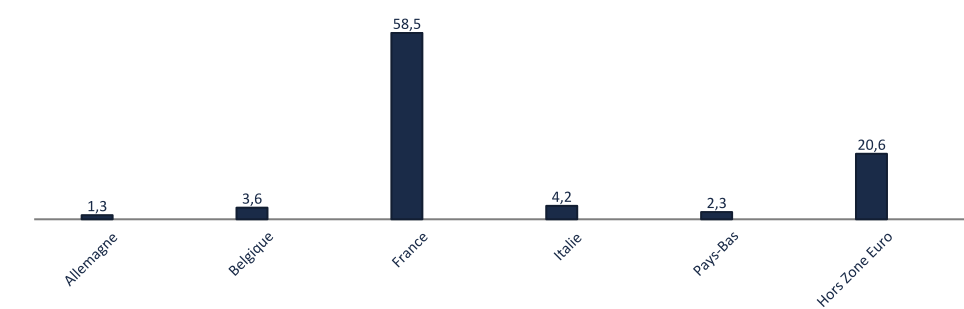
Répartition par tranche de maturité hors OPC
(en % d'actif)*



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d’ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d’investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d’instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.